



REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 – PROCEDURE DE CONSULTATION

La présente consultation concerne la maintenance préventive et corrective des portes-portails et rideaux métalliques du Lycée La Martinière Monplaisir, à Lyon 8^{ème}.

Le contrat sera établi pour une durée d'un an (à partir du 1^{er} mars 2023), renouvelable 2 fois par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Ainsi le contrat ne pourra excéder la date du 28 février 2026.

La description précise des prestations est fournie dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

La date limite pour le dépôt des offres est le : **lundi 6 février 2023 à midi.**
Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le 27 février 2023.

ARTICLE 2 – MODALITE DE LA PROCEDURE ET DISPOSITIONS GENERALES

La visite des installations est conseillée.

Les entreprises obtiendront un rendez-vous en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : florence.peron@auvergnerhonealpes.fr

Toute question relative au présent marché devra être formulée uniquement par courriel à l'adresse suivante : samia.bentaalla@ac-lyon.fr
Aucune réponse ne sera apportée oralement.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – TRANSMISSION DES OFFRES

Transmission par voie électronique sur la plateforme AJI.
<https://association.aji-france.com/>

Article 5 – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué selon les conditions prévues au code de la commande publique.

Les critères de choix sont :

- Prix (80 %)
- Qualité des services associés (20 %)